



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

## AVIS AUX MEMBRES DE L'ORDRE

### OBJET: INVITATION À FORMULER DES COMMENTAIRES SUR LE NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE DE L'OIFQ

J'amorce aujourd'hui une tournée qui m'amènera, au cours des prochaines semaines, dans chaque section régionale. Le but de cette tournée est de présenter un nouveau modèle de gouvernance et de recueillir les commentaires des membres sur ce modèle. Voici les dates des rencontres pour chaque section :

Québec	28 mai
Côte-Nord	29 mai
Outaouais – Laurentides	3 juin
Abitibi – Témiscamingue	4 juin
Mauricie – Centre-du-Québec	6 juin
Montréal – Lanaudière	Date à confirmer
Estrie – Montérégie	13 juin
Saguenay – Lac St-Jean – Nord-du-Québec	18 juin
Bas – St-Laurent-Gaspésie	8 juillet

Pour ceux et celles qui ne pourraient pas assister à l'une ou l'autre de ces rencontres, nous avons préparé cet envoi dans lequel vous trouverez le fichier de la présentation qui sera faite lors de la tournée régionale ainsi qu'un court texte, qui suit et qui vous donne un résumé succinct des éléments qui seront abordés lors de cette tournée.

L'Ordre souhaite ainsi donner à tous les membres, qui le souhaitent, l'occasion de se faire une idée du projet de gouvernance et de nous transmettre leurs commentaires.

#### **Mise en contexte**

Depuis 25 ans, la question de la gouvernance de l'Ordre a ressurgi à plusieurs reprises dans les discussions entre les membres ainsi qu'au Bureau. Il faut se rappeler qu'en 1984, le président était élu au suffrage des administrateurs élus au Bureau et que son mandat non rémunéré avait une durée d'un an. Cette formule était identique à ce que l'on rencontrait dans la plupart des autres ordres professionnels au Québec.

À l'époque, les premiers débats ont porté sur la visibilité, l'indépendance et la crédibilité de la présidence de l'Ordre. On se questionnait alors sur la possibilité d'avoir un seul et unique représentant de l'Ordre qui assumerait à la fois les fonctions politiques et les fonctions de gestion administrative du siège social. Certains proposaient un changement majeur en créant un poste de président-directeur général (PDG).

Loin de faire l'unanimité sur cette proposition de PDG, ce dossier a connu des périodes d'accalmie ainsi que de nombreux rebondissements pendant une dizaine d'années. Enfin en 1994, le Bureau adopte une nouvelle formule de gouvernance et crée le poste de PDG de l'Ordre. Les premières élections ont lieu en 1995 et le premier président est élu, cette fois au suffrage universel des membres. Comme la formule le prévoit, on offre au nouveau président élu, toutes les responsabilités inhérentes à la fonction de directeur général.

### **Constats**

Après 10 années vécues avec la formule de PDG, le Bureau mandate, en mai 2004, le Comité administratif pour faire le bilan de la pertinence de cette formule dans le contexte évolutif de notre Ordre. En février 2005, le Bureau donne son accord de principe à la recommandation du Comité administratif à savoir, la séparation du poste en deux, soit un président élu pour 3 ans avec allocation et un directeur général engagé à temps plein.

Cette formule de gestion est différente de celle qui prévalait avant 1995 puisque, à l'époque, le président était élu au suffrage des administrateurs du Bureau pour un mandat d'un an et agissait bénévolement. Le nouveau modèle de gouvernance propose plutôt un **président élu au suffrage universel des membres** pour un **mandat de trois ans** et à qui l'on verserait **une allocation**.

En septembre 2005, la démission du PDG met en veilleuse le plan d'action en préparation qui devait mener à la séparation des deux postes. Un PDG par intérim (à temps partiel) a pris le relais de septembre 2005 à avril 2006, moment où un nouveau PDG a été élu par les membres. En mai 2007, une nouvelle démission marque la gouvernance de l'Ordre. Les administrateurs du Bureau sont contraints d'élire un nouveau PDG pour remplir le mandat jusqu'en mars 2009.

Depuis 1995, cinq PDG se sont donc succédés à la barre de l'organisation. Les constats du Comité administratif qui s'est penché sur le bilan de la formule de PDG vous sont présentés dans le document PDF joint à cet envoi. En fait, certains inconvénients, soulevés par le Comité administratif en 2004 en regard de la formule de PDG, ont pu être vérifiés suite à la démission de deux PDG en l'espace de deux ans : instabilité dans la présidence et la direction générale du siège social et des affaires de l'Ordre, difficulté dans le suivi des dossiers suite à la démission d'un PDG, rigidité du *Code des professions* pour réélire un nouveau président en cas de démission, impact sur les prévisions budgétaires.

### **Projet de gouvernance**

Fort du bilan des 12 dernières années, le Bureau a réactivé en août 2007 le projet de séparation du poste de PDG et a convenu de présenter aux membres un nouveau projet de gouvernance qui s'inscrit dans la réalité et les responsabilités actuelles de l'Ordre. Ainsi, le Bureau vous propose un modèle de gouvernance plus responsable qui assurerait un partage sain entre les fonctions de nature politique (président) et les fonctions de nature administratives (directeur général).

Dans le document ci-joint, vous trouverez un résumé du dossier, soit : un historique des faits, un descriptif des fonctions de président et de directeur général, les avantages et inconvénients de la formule PDG et ceux du nouveau modèle proposé, les impacts financiers, l'évolution de la cotisation depuis 1994 ainsi qu'un plan d'action et un échéancier de mise en œuvre.

### **Vos commentaires**

Je vous convie à nous fournir **par écrit d'ici le 15 juillet 2008** vos commentaires sur ce nouveau projet de gouvernance. Vos commentaires seront colligés avec les rapports des rencontres de la tournée régionale que je ferai à compter du 28 mai. Le Bureau, à la rencontre du 28 août prochain, décidera de la mise en œuvre ou non de ce nouveau projet de gouvernance.

Il s'agit d'un projet important qui vise à consolider notre organisation, dans le respect de notre mission première, en misant sur un processus électif au suffrage des membres de la présidence qui saura stimuler des candidatures de qualité et sur l'embauche d'un directeur général qui aura franchi toutes les étapes d'un rigoureux processus de sélection.

**Pierre Labrecque**, ing.f.  
Président-directeur général

---

**Veillez transmettre vos commentaires par écrit d'ici le 15 juillet 2008 à :**

**Mme Suzanne Bareil**, ing.f.  
**Secrétaire et directrice des affaires professionnelles**  
**Ordre des ingénieurs forestiers du Québec**  
2750 Einstein, bureau 110  
Ste-Foy (Québec) G1P 4R1

[suzanne.bareil@oifq.com](mailto:suzanne.bareil@oifq.com)